LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 42, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

SAMEDI 2 MARS 1929

BUREAUX : ROUBAIX Tomp. 9-51 46, rue de la Gare, 46 — TOURCOING Tomp. 9-85 15, rue Nationale, 15

Directeur : Eug. GUILLAUME

Pour les enfants abandonnés

UNE BELLE ET GRANDE ŒUVRE SOCIALE :

La Maison familiale de Marcq-en-Barœul

Si vous êtes passés dans le « Mongy », le long de la fraction du Nouveau boulevard des Trois Villes, comprise dans le territoire de Marcq-en-Barœul, vous avez pu remarquer, à hauteur de l'arrêt du Buisson, vers l'Ouest, de coquets pavillons entourés de champs et de jardins. S'agit-il du cottage d'un propriétaire rural ou d'une villa d'été ? Non.

C'est tout simplement la moderne Maison Familiale, *où les enfants abandonnés par leurs parents ou confiés à la garde d'un patronage, par décision de justice, voient s'ouvrir devant leurs yeux les voies de l'honnêteté.*

Bienfaisance

La Maison Familiale de Marcq-en-Barœul appartient à la Société de Patronage des Enfants moralement abandonnés de la région du Nord. Cette société, qui a été reconnue d'utilité publique en 1923, a été fondée en 1893 par M. Léonard Danel ; elle a son siège, 5, rue des Poissonceaux, à Lille ; le Préfet du Nord, le Préfet du Pas-de-Calais, le Maire de Lille, notamment, en sont les membres d'honneur.

Un Conseil d'Administration à la tête duquel se trouve M. Omer Bigo-Danel, industriel à Lille, qu'assistent Me Paul Carpentier et Robert Stahl, avocats à Lille ; MM. Couhé, président honoraire du Tribunal civil de Lille ; André Cateaux, etc..., gère les affaires de la société.

Le programme de cette œuvre est magnifique et a une haute portée morale et sociale. Le secrétaire général, Me Robert Stahl a bien voulu se mettre à notre disposition avec une exquise affabilité, il nous a parlé de la Maison Familiale et des petits malheureux qu'elle a reçu mission de corriger et d'éduquer.

La Société s'efforce de préserver du mal nuquel ils se trouvent exposés les mineurs de 18 ans, filles et garçons, délinquants, dévoyés, difficiles, laissés sans famille ou reconnus moralement abandonnés ; son action s'étend sur le Nord de la France ; elle donnés, les enfants confiés volontairement par leurs parents ou tuteurs, les enfants dont les parents sont poursuivis pour violences, voies de faits, actes de cruauté et attentats, les mineures de 18 ans qui se livrent à la prostitution, les mineurs de 18 ans délinquants confiés soit par le juge d'instruction, soit par le tribunal pour enfants, soit par le tribunal correctionnel ; elle accepte encore la garde des mineurs déférés à la Cour d'Assises et reconnus comme ayant agi sans discernement. Elle recueille enfin les petits vagabonds et les pupilles de la Nation.

C'est à la Maison Familiale de Marcq-en-Barœul que ces malheureux, sortis pour la plupart de la boue du ruisseau, apprécient, sous l'œil bienveillant de leurs précepteurs, ce qu'il y a de bon à vivre dans la droiture et l'honnêteté.

Au 31 décembre 1928 il était entré dans les maisons d'hospitalité de la société, 2.016 garçons et filles. La plupart sont placés : les mauvaises têtes ont été signalées au Parquet et confiées à l'administration pénitentiaire.

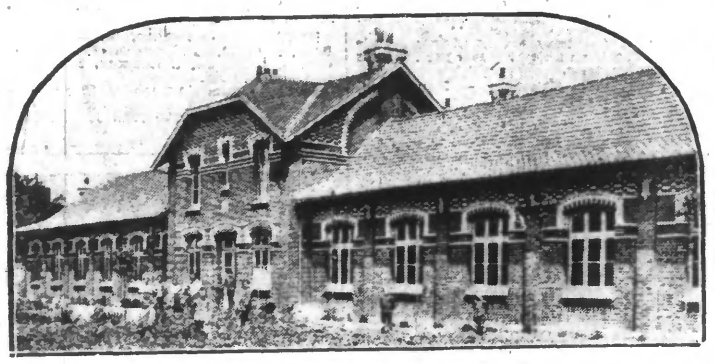

La façade de la maison familiale de la Société de patronage des Enfants moralement abandonnés, à Marcq-en-Barœul.

Leur chemin dans la vie

Parmi ces mineurs, il en est beaucoup qui possèdent aujourd'hui une situation enviable : l'un est opticien, un autre est directeur d'assurances ; il y a encore un propriétaire rural, un patron boucher, 5 ou 6 patrons boulangers, un marchand de charbon et deux marchands de quatre-saisons. Ce sont là les meilleurs sujets ; les autres sont occupés soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture.

Nous avons visité hier les locaux du Buisson où se trouvent une cinquantaine de pupilles ; tes soins apportés à leur éducation sont minutieux et, sans la mine particulière des jeunes hôtes, on pourrait se croire dans un pensionnat moderne.

La plupart de ces enfants supportent généralement moins le poids de leurs tares que le boulet de leur abandon. Et voici à ce sujet

Un groupe de pupilles dans une salle d'atelier.

possède à Marcq le « Patronage » pour les garçons et à Lille, Loos et Marcq, quatre « maisons d'accueil » pour les filles.

Un centre de placement

Elle protège les mineurs corrigibles, elle se débarrasse des incorrigibles et des tarés qui ne peuvent être guéris de leurs vices que dans une maison de correction. La Maison familiale de Marcq-en-Barœul n'est donc nt un centre d'internement, ni une colonie pénitentiaire : c'est un centre d'éducation et de placement qui ne garde que les bons sujets pour les confier, leur éducation faite, là où on veut les prendre, leur « mise en liberté » étant justifiée par les garanties d'honnêteté qu'ils présentent.

Ces enfants moralement anormaux sont placés sous la surveillance d'un directeur, de plusieurs inspecteurs et, dès qu'ils ont été confiés aux « délégués », c'est-à-dire à ceux qui les ont acceptés chez eux, ils demeurent encore sous la surveillance de la société par l'intermédiaire des correspondants que celle-ci possède dans chaque localité et qui ont la mission de surveiller les conditions de vie et de travail des pupilles libérés. Comme on le voit, cette belle organisation, dont la tâche est difficile, s'emploie méthodiquement à sortir des chemins du vice les malheureux que leurs parents ont pourvoyés.

Pour éviter la boue du ruisseau

En vertu des lois, la société peut accueillir : les enfants maltraités ou moralement abandonnés, trois cas typiques qui montrent bien leur état de misère morale plus que leur propension au vice.

Le petit Serge R., est né à Valenciennes ; abandonné par son père, il resta avec sa mère qui, malade, fut conduite avec son fils à l'Hôpital de Valenciennes ; Serge avait 6 ans ; sa mère mourut après six mois de traitement puis comme il ne pouvait demeurer à l'hôpital, Serge fut recueilli par un tailleur d'habits-violoniste ; l'enfant considérait le commerçant métomane comme son père. Un jour, le tailleur cessa son commerce et partit avec le mioche au hasard des grandes routes ; l'un jouait de la musique ; l'autre tendait la sébile. Le musicien fut arrêté en Belgique et condamné à un mois de prison pour vagabondage. Le gosse fut confié au patronage de Marcq-en-Barœul ; on est sans nouvelles de son père adoptif, mais on sait que son véritable père est mort il y a 15 jours, à 45 ans, à Arpajon.

Aujourd'hui, le petit Serge travaille à Bouvines, il a 12 ans.

Deuxième cas : les frères Paul et Jules B.... sont nés à Lille ; leur père, rempailleur de chaises, habitait une cave au square Ruault, il avait cinq enfants. La famille fut évacuée pendant la guerre et se fixa à Paris ; la mère mourut du tétanos en 1917 ; le père inconsolable s'adonna à la boisson ; les trois aînés, deux filles et un garçon, prirent la clé des champs ; le père à son tour fila on ne sait où et Jules et Paul furent recueillis par un oncle près de Vendin-le-Vieil. Les gosses avaient respectivement 14 et 15 ans, l'oncle n'était pas riche, il les confia à des mineurs mais les gamins filèrent et furent arrêtés à Dunkerque où ils voulaient s'embarquer comme mousses ; on les confia au patronage de Marcq et aujourd'hui l'un est élève pilote aviateur à l'armée du Rhin et l'autre travaille aussi.

Enfin, des agents recueillirent naguère un gamin de 14 ans qui dormait depuis un mois dans une baraque à frites à l'entrée de la rue de Tournai, à Lille ; il s'était sauvé chez lui parce qu'il était maltraité ; après un stage à Marcq, il a suivi son chemin et il est aujourd'hui ouvrier maraîcher.

Comme on le voit, l'œuvre bienfaisante de la Société des Enfants moralement abandonnés, donne son plein effet et les résultats obtenus sont tout à l'honneur des généreux mécènes qui la dirigent.

Michel LABOURE.

Un grand match de boxe ce soir à Paris pour un titre de champion du monde

Au Vélodrome d'Hiver, le Français Emile PLADNER, va tenter de ravir à l'Américain Frankie GENARO, le titre mondial.

C'est ce soir, dans le vaste Vélodrome d'Hiver, à Paris, que se déroulera la rencontre sensationnelle de boxe entre le Français Emile Pladner, champion de France et d'Europe des poids mouches et l'Américain Frankie Genaro, champion du monde de cette catégorie.

A n'en pas douter, c'est l'un des plus gros événements pugilistiques de l'après-guerre, se déroulant en France. C'est un match à cataloguer dans la série de ceux que livra cette suite merveille de la boxe, le Lensois Georges Carpentier, et qui va, certainement, mobiliser la foule des sportifs.

Toutes proportions gardées, la rencontre de ce soir va évoquer de bien glorieux souvenirs. Ceux qui auront l'avantage d'assister à ce grand event verront, très probablement, évoluer un athlète pompu aux finesses du « noble art », scientifique, d'une souplesse à toute épreuve, non dénué de puissance, contre un adversaire plus trappu, plus robuste, ne craignant pas les coups, s'employant uniquement à un travail destructif sans prendre par trop de précautions.

Il semble, en effet, que ce soit l'allure de ce combat international où le Français jouera le premier rôle. Et alors, surgissent à la mémoire les phases si éclatantes des multiples matches où notre national et inégalable Carpentier secoua d'enthousiasme les sportifs de l'ancien et du nouveau Continent. C'est dans les mêmes conditions, que le jeune Pladner, que son compatriote a remporté ses innombrables victoires.

Est-ce à dire que notre représentant va, aujourd'hui, triompher du champion du monde ? La chose n'est pas impossible si l'on songe que ces derniers temps il a « pulvérisé » des hommes de la trempe de Genaro.

Comme nous le disons plus haut, il faut s'attendre à ce que le champion du monde débute en ouragan, c'est la méthode américaine. Si Pladner résiste aux assauts déchaînés jusqu'après la cinquième reprise, tous les espoirs lui sont permis : sa science de l'escrime du poing doit lui faciliter cette résistance et aussi lui assurer un ascendant très sérieux qui s'accentuera au fur et à mesure que la fin de la bataille approchera.

On peut, par conséquent, entrevoir une belle décision aux points en faveur de « Milou » Pladner qui donnera ainsi, à la France, son quatrième championnat du monde.

Il reste à savoir si Frankie Genaro est, cette fois, le vrai, l'officiel champion. En janvier dernier, Pladner avait déjà vaincu Izzy Schwartz, annoncé comme détenteur du titre mondial. Après la défaite, le blason d'Izzy fut présenté par les Américains avec moins d'éclat et le « roi » des poids mouches n'était qu'un « prince ».

Souhaitons que, ce soir, ce soit l'authentique champion qui se trouve sur le ring du Vel' d'Hiv' et qu'Emile Pladner soit, enfin, récompensé de sa courte et brillante carrière de « fighter » (1).

BOUQUILLON, d'Auchel, rencontrera GRISELLE

Au cours de cette soirée, l'Auchellois Bouquillon et Griselle se rencontreront pour la troisième fois. Ce combat retiendra, également, l'attention des spectateurs, puisqu'il constituera une belle entre les deux adversaires qui, déjà, s'entrebattirent.

Si Bouquillon confirmait sa précédente victoire sur l'élève du manager Descamps, il ne lui resterait plus qu'à battre Marcel Nilles pour avoir triomphé des quatre demi-finalistes du championnat de France des poids lourds.

Le gars du Nord est bien capable de nous réserver cette surprise ! — M. S.

(1) Fighter, expression anglaise, signifiant : combattant.

A Guesnain, une sexagénaire a été tuée par une auto

Un mortel accident d'auto s'est produit, vers 19 heures, à Guesnain, dans les circonstances suivantes :

Une femme de soixante ans, Mme veuve Dervaux, née Marie Dourlet, ménagère, demeurant au Coron Louvencourt, était sortie de chez elle pour se rendre à l'épicerie du Familistère. Comme elle traversait la route, à hauteur du 43 du boulevard Pasteur, la sexagénaire fut happée par l'auto que pilotait M. Albert Descrouet, 39 ans, mtrotlier, à Aniche. — Les témoins de l'accident se précipitèrent au secours de la malheureuse, et la relevèrent. Un médecin, mandé en hâte, arriva mais il ne put que constater le décès de la victime.

Mme Dervaux, un peu sourde, n'avait pas entendu venir la voiture. Atteinte par le garde-boue gauche avant du véhicule, l'infortunée avait été projetée avec violence sur le sol et, dans sa chute, elle s'était fracturé le crâne.

Interrogé, l'automobiliste, qui roulait à vive allure, a déclaré avoir été ébloui par les phares d'une autre auto qu'il croisait au moment de l'accident.

Le Parquet de Douai, prévenu, a chargé M. Poulet, juge d'instruction, d'ouvrir une information.

DRAMATIQUE SUICIDE DE DEUX FIANCES

A Lisbonne, un jeune homme, auteur de vols qu'il destinait en guise de cadeaux à sa fiancée, ayant été découvert, s'est suicidé avec sa fiancée, en se jetant sous un train.

LE BEFFROI DE LILLE S'ÉLÈVERA ICI

C'est demain dimanche qu'en prenant possession du Nouvel Hôtel de Ville de Lille, M. Salengro, Député-Maire, procédera à la pose de la première pierre au Beffroi qui se dressera orgueilleusement au-dessus de la Capitale des Flandres. Notre photo montre l'énorme cratère de dix mètres de profondeur qui a été creusé à travers les couches de terre d'argile et de craie pour y construire les solides fondations de la tour qui sera la plus haute du Nord.

Après un grand discours de M. Briand, la Chambre a voté le pacte Kellogg par 570 voix contre 12

Vendredi matin, la Chambre poursuit la discussion de la loi sur les loyers.

M. René RUCKLIN dit qu'il faut envisager un vaste programme de constructions qui résoudra la crise des logements. « Il faut, avant de revenir au droit commun, ajoute-t-il, entreprendre une politique de construction massive et combler, auparavant, le déficit des locaux disponibles. »

M. André HESSE, répondant à M. Rucklin dit qu'il faut que le droit commun soit rétabli après la réalisation d'un vaste programme de construction.

M. LEFAS déclare que le plus sûr moyen de maintenir la paix sociale c'est de défendre les droits de la petite propriété.

M. Jean GOY demande la création d'une commission paritaire arbitrale afin que ceux qui prélèvent de forts loyers soient obligés de verser au profit des propriétaires d'avant-guerre 20 à 25 % des loyers qu'ils touchent.

Il estime que le remploi de certains dommages de guerre, en dehors des 50 km. prévus par la loi pourrait diminuer la crise du logement dans les grandes villes.

La suite de la discussion est alors renvoyée à mardi matin et la séance est levée.

Le pacte Kellogg

A la reprise, à 15 heures, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet autorisant la ratification du pacte de renonciation à la guerre. La parole est à M. Paul FAURE.

Le député socialiste rappelle que le pacte Kellogg a été ratifié au Reichstag par 227 voix contre 127 ; parmi ces dernières, on compte celles des communistes et des nationalistes les plus belliqueux de la droite. « Ce n'est pas la première fois, continue M. Paul Faure, que l'on rencontre alliés, les communistes et les nationalistes. (Appl. extr. g.) M. Marcel Cachin a rappelé le mot de Jaurès d'après lequel le capitalisme porte en soi la guerre, comme les nuées portent la foudre. Les socialistes ne renient pas ce mot, mais il ne leur est pas indifférent de voir qu'un pacte international répudie la guerre comme un crime. (Appl. extr. g.)

L'orateur regrette néanmoins qu'aucune sanction ne soit prévue dans le pacte Kellogg pour la nation qui passera outre aux décisions prises par l'ensemble des signataires. Il adjure le gouvernement d'agir avec la dernière énergie à Genève pour ressusciter le protocole de paix.

En terminant, M. Paul FAURE, exprime son espoir du triomphe des idées socialistes : « La victoire du travail, dit-il, sonnera bientôt à l'horloge du monde ».

Le discours de M. Briand

M. BRIAND monte à la tribune.

« J'appelle votre attention sur ce fait, indiscutable, que le pacte de Paris est un progrès sur la route de la paix, dit tout d'abord le Ministre des Affaires Etrangères.

« J'entends bien qu'il y a des lacunes, poursuit-il, mais le gouvernement français, s'il avait voulu faire triompher toutes les idées émises ici en négociant ce pacte, aurait abouti à une triste carence, le gouvernement n'aurait pu apporter un acte contenant toutes les clauses que vous avez demandées, notamment pour les sanctions frappant les coupables ».

Le Protocole de Genève et Locarno

Parlant du protocole de Genève, M. Briand rappelle que le gouvernement français se heurta à l'impossibilité pour la Grande-Bretagne de donner son adhésion. « Ce fut un coup assez rude, ajoute-t-il. Locarno a néanmoins réalisé sinon le tout, du moins une large partie du protocole. Chaque fois que nous avons eu l'occasion de nous en approcher, nous n'y avons pas manqué. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

N'oubliez pas surtout de lire en 2e page notre nouveau et palpitant roman-feuilleton, la fiancée du condamné

Une méthode de pavage originale

La ville de Tacony en Pensylvanie possède dans ses environs de nombreuses exploitations de Pierres meulières. Pour utiliser toute une série de meules « inaptes au service », on eut l'originale idée de s'en servir comme de pavés.

La Commission des Finances a entendu M. Poincaré et M. Henry Chéron

Les 2 ministres se sont opposés aux dégrèvements fiscaux ; la Commission les a maintenus ainsi que toutes ses décisions.

M. Raymond Poincaré et M. Henry Chéron ont été entendus par la commission des Finances de la Chambre, sur le projet de cahier de crédits supplémentaires, dit collectif de décembre.

La commission des Finances s'est arrêtée à des dispositions qui ont pour résultat de faire peser sur 1928 un chiffre de dépenses supplémentaires de 272 millions. Mais en même temps, elle a adopté des mesures fiscales qui auraient pour conséquence d'affecter jusqu'à concurrence de 360 millions l'équilibre du budget de 1929 et jusqu'à concurrence de 1.167 millions l'équilibre du budget de 1930.

Si on ajoute à ces chiffres les dispositions spéciales votées par la commission au titre des dépenses et dont la répercussion est de 95 millions sur 1929 et de 136 millions sur 1930, on se trouve en face de mesures qui, au total, affecteraient de 755 millions l'équilibre du budget de 1929 et de 1.303 millions l'équilibre du budget de 1930.

Proposition du Gouvernement

M. Poincaré et M. Chéron ont déclaré qu'ils allaient indiquer des moyens de conciliation en ce qui concerne les charges prévues pour l'exercice 1928, mais qu'en revanche, il leur **paraissait impossible d'admettre, à propos du cahier de crédits supplémentaires de 1928, des mesures qui atteignent les exercices 1929 et 1930.**

Les 272 millions que la commission fait peser sur l'exercice 1929 se décomposent en trois éléments :

160 millions pour le rajusement à 140 % des pensions des mutilés à partir du 1er janvier 1929 ;

75 millions pour subventions au projet d'adduction d'eau potable ;

33 millions et demi pour faire partir du 1er août au lieu du 1er septembre 1929, la majoration des pensions d'ancienneté acceptée par le Gouvernement et votée par la Chambre.

Le Gouvernement a fait connaître qu'il acceptait les propositions de la commission en ce qui concerne le rajustement des pensions des mutilés, les subventions au projet d'adduction d'eau potable.

Pour ce qui est de la majoration des pensions d'ancienneté, le Gouvernement s'en tient aux dispositions prises d'accord avec les intéressés dans la loi de finances du 30 décembre dernier.

La taxe de luxe

Les mesures d'exonération fiscale qui atteignent 1929 et 1930 sont surtout relatives à la réduction de la taxe de luxe, qui coûterait 584 millions en 1929 et 778 millions en 1930.

Le Gouvernement estime qu'il est inadmissible que moins de deux mois après le vote du budget de 1929 on puisse remettre en cause l'équilibre d'un budget en cours d'exécution. Il est plus impossible encore d'entraver par avance l'équilibre du budget de 1930.

Les dégrèvements possibles

M. Poincaré et M. Chéron ont ajouté qu'ils étaient bien loin de repousser une politique de dégrèvements. **Le ministre des Finances prépare en ce moment un travail d'ensemble pour rechercher les dégrèvements possibles en face du volume des dépenses nécessaires.**

La situation du budget de 1928

Les membres du Gouvernement ont ensuite parlé de la situation de l'exercice 1928. Elle est évidemment très satisfaisante, mais cet exercice aura encore à supporter les collectifs de mars et de juin et des reliquats d'exercices clos.

Enfin, il ne faut pas oublier que la loi du 7 août 1926 a réservé les excédents budgétaires à la Caisse autonome. Si on les consomme, on fera une œuvre sans lendemain. Si on les affecte à leur destination, c'est une première disponibilité annuelle de 100 millions qu'on peut créer dans les budgets futurs en dégageant définitivement les annuités de la dette.

En tout cas, politique d'équilibre budgétaire et politique d'amortissement sont les deux bases essentielles de la restauration financière qui a été accomplie.

Le Gouvernement ne pourrait admettre qu'il y fût porté attaque.

M. Poincaré et M. Chéron ont terminé en adressant un appel à la commission pour qu'elle veuille bien seconder une fois de plus dans leur tâche.

La réponse de M. de Chappedelaine

M. de Chappedelaine a déclaré que la commission des Finances avait estimé l'heure venue de pratiquer une politique de dégrèvements justifiée d'ailleurs par la situation budgétaire présente, favorable dans son ensemble.

Quant à la répercussion sur le budget de 1930, des mesures adoptées par la commission, il a rappelé que le gouvernement lui même avait fait insérer dans la loi de finances du budget de 1929 un article acceptant l'admission des reports déficitaires dans le calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et qui avait une répercussion de cent millions sur le budget de 1930.

Après le départ des ministres, M. Lamoureux a proposé à la commission de maintenir toutes ses décisions.

Un amendement modifié

M. Tinguy du Pouët a proposé que l'amendement de M. de Chappelaine concernant les titres nominatifs des valeurs mobilières fût ramené au taux de 15 % au lieu de 12 %. L'amendement ainsi modifié a été adopté par 21 voix contre une. L'amendement Lamoureux rabaissant le taux de la taxe de luxe a été adopté par 20 voix contre 3.

La Commission reste sur ses positions

Enfin, la commission a maintenu toutes ses décisions antérieures et elle a adopté le projet déposé par le Gouvernement, qui revalorise les pensions des mutilés sur le taux de 140.

Huit personnes tuées par l'explosion d'un réservoir d'air comprimé

Huit personnes auraient été tuées, 15 blessées à Stone, par l'explosion d'un réservoir d'air comprimé employé pour la sculpture d'un monument. Jusqu'à présent, on aurait retrouvé 5 cadavres.